



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu de ses séances à la mairie de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 17 **Présents :** 12 **Votants :** 12 **Procuration :** 1

Etaient présents : M. BERGEON, M. LEMBERT D., M. DUPRE, M. GABORIT, M. MAGNE, MME GAUNEAU, MME PETIT, MME BARBEAU, MME BERTRAND, MME BORDRON, M. BAY, M. BONHOMME.

Absent et excusé : MME LIBERT, M. TESTAUD, MME HEULIN, MME CORMILLOT, M. LEMBERT M.

M. Didier LEMBERT a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 21 février 2023

1. Subventions aux associations
2. Vote des taux d'imposition
3. Proposition investissement 2023
4. Vote du budget 2023

Lecture et approbation du procès-verbal du 21 février 2023.

1. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les subventions suivantes pour l'exercice 2023 et indique que ces sommes seront prévues au budget 2023.

65548 : Contributions aux Organismes de Regroupement

ATD16	1 901 €
SILFA	880 €
SDEG	482 €
Groupement Cantonal de Défense contre les Nuisibles	90 €

TOTAL : 3 353 €

6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Chambre des Métiers de la Charente	314 €
Collectif migrant ALB	100 €
Gym Loisirs	200 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers de Baignes	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Barbezieux	100 €
Amicale des Donneurs de Sang de Baignes	100 €
Amicale des Donneurs de Sang de Barbezieux	100 €
Amicale des Chasseurs Saint Hubert	500 €
Société de Chasse Lamérac	500 €
ADMR Baignes	100 €
ADMR Barbezieux	100 €
AFM	100 €
Association sourire	100 €
C. Droles	200 €
Vivre Ensemble	170 €
Petits Tréteaux	300 €
Comité des Fêtes « Compagnons Champêtres »	0 €
Boule Montécaldienne	100 €
Belote Montméraçaise	200 €
Coop Scolaire de Guimps	700 €
Comice Agricole	367,50 €
Amicale Montécaldienne	500 €
Association des anciens combattants Baignes	100 €
Tour cycliste 4B	100 €
APE Guimps	300 €
Autres demandes (Voyages scolaires)	450 €

TOTAL : 5 901.50 €

2. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** les taux suivants pour 2023 :

- Taxe foncier bâti : 38.72 % (15.83 % qui est la somme du taux communal + 22.89 % qui est la somme du taux départemental de TFPB)
- Taxe foncière non bâti : 42.85 %
- Taxe habitation : 8.76 %

3. Proposition investissement 2023

MONTMÉRAC 2023 - INVESTISSEMENT

DEPENSE		RECETTE	
D001	76 546,62	1068	76 546,62
O20 Dépenses imprévues	0,00		
		10222 - FCTVA	43 350,77
1641 Remboursement des emprunts	27 582,61		
165 Dépôts et cautions reçus	1 100,00	165 - Dépôts et cautions reçus	1 100,00
2031 Etudes (Bureau archi "agenda 2026")	25 000,00		
		Plan de développement communal	
2111		DETR	5 000,00
Aménagement écoulement eaux pluviales	3 780,00		
Réserve incendie	15 000,00	CD 16	5 000,00
2116			
Rénovation monuments aux morts	3 083,72		
Ossuaire Lamérac	4 025,49		
Reprise concession	8 484,00		
Cavurne Montchaude	3 063,10		
Colombarium Lamérac	4 968,00		
21318			
Eclairage LED salle des fêtes	8 437,11		
3437,11+5000 (dépense imprévue)			
2183			
Photocopieuse	2 897,41		
Armoire ignifugée	3 226,56		
2151-21 Voirie solde	14 875,88	1323 FDAC 2023	8 120,22
(montant budgété : 57 490,24)			
Acompte 60% en 2 fois	34 494,14		
FDAC	8 120,22		
Eclairage LED voirie	3 981,58		
		Total	139 117,61
		BESOIN DE FINANCEMENT	109 548,83
TOTAL	248 666,44	TOTAL :	248 666,44

4. Vote du budget 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2023 qui s'établit à 746 502.89 € pour la section de fonctionnement et à 248 666.44 € pour la section d'investissement.

Séance levée à 23h00
Prochain Conseil Municipal : Mardi 23 mai 2023